



201680 - Il alla régler une facture auprès de la société de télécommunication et s'entendit dire qu'il n'avait rien à payer... Cela le décharge-t-il de la dette?

question

Depuis quelque temps, je me suis rendu auprès de la société saoudienne de télécommunication pour payer des arriérés de factures qui remontent à il y a 12 ans et dépassent le montant de 1300 riyals. L'agent responsable au service des dettes m'a dit qu'il ne trouvait aucune dette me concernant...

La question est la suivante: peut-on considérer que mes dettes sont effacées? Si tel n'est pas le cas, pourrais-je faire de la somme une aumône, étant donné que j'ai présenté des demandes de renseignements à des sections chargées du recouvrement des dettes situées dans différentes régions et reçu comme réponse qu'il n'y avait rien à me réclamer?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Du moment que vous vous croyez endetté auprès de ladite société, faites de la somme en question une aumône avec l'intention qu'elle profite aux actionnaires de la société. C'est par acquis de conscience et pour être quitte.

Votre question a été présentée au cheikh Abdourrahman al-Barak (Puisse Allah le protéger) et il y a répondu en ces termes: **Il fait de la somme une aumône avec l'intention qu'elle profite aux actionnaires.**

Allah le sait mieux.